

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Recu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID: 074-217402981-20250902-DEC25\_DG\_083-AR

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

## **DÉCISION**

N° 2025 - 083

Objet : Modification de la tarification des concessions, caveaux, cavurnes et colombariums pour l'année 2025

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs applicables aux concessions, caveaux, cavurnes et colombariums du cimetière,

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans les montants hors taxes mentionnés dans la décision 2025-043 du 26 juin 2025, qu'il convient en conséquence de procéder à leur rectification afin d'assurer la conformité des données financières.

## DÉCIDE

ARTICLE 1: Que les montants hors taxes mentionnés dans la décision nº 2025-043 du 26 juin 2025 sont rectifiés comme suit sur la base d'un taux de TVA de 20 % :

1 709.61€ HT - 2 051.53€ TTC Caveau: 584.16€ HT - 701.00€ TTC Cavurne: Colombarium: 1 383.33€ HT - 1660.00€ TTC

ARTICLE 2: D'appliquer un indice de révision annuel, correspondant au taux d'inflation constaté pour l'année N-2, sur les tarifs de vente des caveaux, cavurnes et columbariums.

ARTICLE 3: De fixer le tarif des concessions, quel que soit le type d'emplacement (pleine terre, caveau, cavurne ou columbarium), comme suit :

300 € TTC pour une durée de 15 ans

500 € TTC pour une durée de 30 ans

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 02 septembre 2025

Le Maire. Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 12015 publié ou notifié le 10/10/202

1/1 N°2025 - 083